

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction des affaires maritimes*

**Décision du 3 janvier 2014 portant désignation des membres du comité spécialisé  
de la formation professionnelle maritime au titre de l'année 2014**

NOR : TRAT1331323S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice des affaires maritimes,

Vu l'arrêté du 16 décembre 1988 modifié relatif au comité spécialisé de la formation professionnelle maritime,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Sont désignés membres du comité spécialisé de la formation professionnelle maritime les personnes suivantes au titre de l'année 2014 :

I. – *Au titre des représentants des pouvoirs publics*

Patrice VERMEULEN, directeur interrégional de la mer Nord-Atlantique-Manche.

II. – *Au titre des représentants de l'enseignement et de la formation maritimes*

Michel TUDESQ, directeur du lycée professionnel maritime de Sète.

François DERMINON, professeur de l'enseignement maritime à l'École nationale supérieure maritime.

Guillaume LASBLEIZ, professeur technique de l'enseignement maritime à l'École nationale supérieure maritime.

François YVON, représentant de la Confédération française démocratique du travail (CFDT).

Ronan BOEZENNEC, représentant du Syndicat national de l'enseignement technique agricole-Fédération syndicale unitaire (SNETAP-FSU).

Nicolas MAYER, représentant de la Confédération générale du travail (CGT).

Yannick BERDELLOU, représentant des élèves de l'École nationale supérieure maritime.

Jean Guy HAGELSTEIN, parent d'élève du lycée professionnel maritime de Boulogne.

III. – *Au titre des personnes qualifiées*

Gilles ARCHER (UNAPPRO), représentant du secteur de la plaisance professionnelle.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 3 janvier 2014.

R. BRÉHIER